

Délibération n° 2023-06-25-004

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 22 juin 2023

Objet : MODIFICATION DU
RIFSEEP

Rapporteur : Stéphane
GUILLAUME

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
17-06-2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 47

Pouvoir : 2

Votants : 49

Pour : 44

Contre : 0 –

Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juin à dix en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni au Domaine de La Prade à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 22 juin 2023 à seize heures trente minutes, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en visioconférence.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, GUILLAUME Gérard, DUCOING Guy, BESSEYRE Fabien, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, FRITEYRE Lilian, DEMAY André, MARTINEZ Gérard, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, BOUYOUX Francis, WATERLOT Philippe, GROSSHANS Michel, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, MORISON Georges, MAS Gilles, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, EGLI Eric, ROGER Christine, AUBRY Jacques, BRIAT Dominique, RAY Raïssa, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LARDANS Jacques, DOCHEZ Alain, JOURDY Isabelle

Suppléants ayant pouvoir :

NEDELLEC Jean-Yves

Pouvoirs :

ROCHE Alain donne procuration à MARQUES Antonio,
COUPAT Sylvie donne procuration à LHERMET Florence

Secrétaire de séance : Mme BRUN

MODIFICATION DU RIFSEEP

Le président rappelle que par délibérations en date des 05 novembre 2015 et 08 octobre 2022, la présente assemblée a mis en œuvre et modifié le RIFSEPP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents, fonctionnaires, contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivant :

- Les attachés et ingénieurs – groupe 1 et groupe 4
- Les rédacteurs – groupe 1
- Les adjoints administratifs – groupe 1 et groupe 2

Suite aux différents mouvements du personnel de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, il convient de modifier les fonctions/postes de la collectivité de la façon suivante :

IFSE (filière administrative):

ATTACHES TERRITORIAUX			
GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT MINIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT	MONTANT MAXIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT
G1	Directeur Général	6 000,00 €	24 000,00 €
G2	Responsable pôle	5 500,00 €	20 000,00 €
G3	Chargé de projets / missions	4 800,00 €	12 000,00 €
REDACTEURS			
G1	Coordinateur	3 600,00 €	11 000,00 €
G2	Chargé d'études	2 400,00 €	9 000,00 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS			
G1	Comptable / secrétaire administrative	1 800,00 €	8 400,00 €
G2	Adjoint administratif / secrétaire comptable	1 200,00 €	7 000,00 €

IFSE (filière technique):

INGENIEURS TERRITORIAUX			
GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT MINIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT	MONTANT MAXIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT
G1	Directeur Général	6 000,00 €	24 000,00 €
G2	Responsable pôle	5 500,00 €	20 000,00 €
G3	Chargé de projets / missions	4 800,00 €	12 000,00 €
TECHNICIEN			
G1	Chargé de projets / missions	3 600,00 €	11 000,00 €
G2	Chargé d'affaires	2 400,00 €	9 000,00 €

CIA (filière administrative):

ATTACHES TERRITORIAUX			
GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT MINIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT	MONTANT MAXIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT
G1	Directeur Général	1 800,00 €	4 200,00 €
G2	Responsable pôle	1 500,00 €	3 800,00 €
G3	Chargé de projets / missions	1 200,00 €	3 600,00 €
REDACTEURS			
G1	Coordinateur	1 080,00 €	2 380,00 €
G2	Chargé d'études	1 080,00 €	1 900,00 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS			
G1	Comptable / secrétaire administrative	1 020,00 €	1 260,00 €
G2	Adjoint administratif / secrétaire comptable	840,00 €	1 200,00 €

CIA (filière technique) :

INGENIEURS TERRITORIAUX			
GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	MONTANT MINIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT	MONTANT MAXIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT
G1	Directeur Général	1 800,00 €	4 200,00 €
G2	Responsable pôle	1 500,00 €	3 800,00 €
G3	Chargé de projets / missions	1 200,00 €	3 600,00 €
TECNIENS			
G1	Chargé de projets / missions	1 080,00 €	2 380,00 €
G2	Chargé d'affaires	1 080,00 €	1 900,00 €

Les autres conditions restent inchangées.

Le président propose au comité syndical :

- De modifier le RIFSEEP dans les conditions indiquées ci-dessus
- Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de références
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 4 mars 2023

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

